



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Nouvelle pondération des étapes

La FAE questionne le choix du ministre Roberge

Montréal, le 11 février 2021 – Réagissant au dévoilement des résultats de l'étude statistique réalisée par le ministère de l'Éducation sur les taux de réussite des élèves québécois en période de pandémie, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) demeure perplexe quant au changement apporté à la pondération des étapes par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge.

« Si tels que présentés, les résultats des élèves québécois s'avèrent meilleurs que ce qui avait été anticipé, et qu'ils demeurent comparables à l'année scolaire précédente, pour quelle raison le ministre Roberge ressent-il le besoin de faire passer de 50 % à 35 % la pondération de la première étape? Y voit-il quelque chose que nous ne voyions pas? 55 % de l'année étant déjà derrière nous, pourquoi donner une valeur de 65 % au 45 % de l'année restante? Nous nous attendions à une modification de la pondération de l'ordre de 45-55 % ou de 40-60 %, mais pourquoi une si grande différence? », interroge Sylvain Mallette, président de la FAE.

La FAE est préoccupée par le fait que le ministre n'accorde que 35 % à la première étape et soutient qu'attribuer une pondération de 65 % pour la dernière étape met beaucoup trop de pression sur les élèves et sur le personnel enseignant, surtout considérant les possibles bouleversements pouvant encore survenir d'ici la fin de l'année scolaire, tant au niveau sanitaire qu'au niveau académique. L'évolution de la situation relative à la pandémie actuelle, notamment par l'arrivée de nouveaux variants associés à une transmission plus élevée, peut signifier davantage de fermetures de classes et justifie la prudence. Qui plus est, la perte de motivation des jeunes du secondaire en fin d'année scolaire est un fait avéré, et le retour du beau temps a malheureusement souvent raison de l'assiduité des élèves en classe, particulièrement au secondaire.

L'atteinte de cibles de réussite ou l'état réel des acquis des élèves?

Il a été porté à l'attention de la FAE que bon nombre d'enseignantes et d'enseignants se sont fait fortement inciter par leur direction d'établissement de rehausser les notes de leurs élèves. Ceci dans le but de faire augmenter artificiellement les taux de réussite en invoquant l'importance de « donner une chance aux élèves et de ne pas les décourager ». Une consultation auprès des membres de la FAE sera menée pour vérifier l'étendue de cette manière de faire et pour faire la lumière sur cette triste réalité qui avait pourtant été dénoncée auprès du ministre de l'Éducation il y a quelques semaines. En tenant compte des choix faits par le ministre, la FAE se questionne à savoir si l'évaluation des apprentissages au Québec vise à atteindre des cibles de réussite ou à connaître l'état de la réussite scolaire des élèves québécois ainsi que leurs réels acquis en période de pandémie.

De surcroît, le programme de tutorat se veut une mesure phare du gouvernement selon le ministre Roberge. Pourtant, celui-ci est bien mal parti. Le programme ne devait pas constituer une charge de travail supplémentaire pour le personnel enseignant. Or, on constate pourtant que le ministère invite non seulement les tutrices et tuteurs à convenir de rencontres et de modalités de communication avec les enseignantes et les enseignants, mais également à convenir des contenus, des stratégies et des habiletés à consolider auprès de l'élève, à se renseigner sur les contenus qui seront enseignés ultérieurement en classe et à s'entendre sur les modalités et la fréquence des suivis attendus par l'enseignante ou l'enseignant. Dans les faits, la mise en place du programme de tutorat se traduira par une surcharge de travail pour les profs qui sont déjà débordés par la gestion des mesures liées à la crise sanitaire. De son côté, la liste des savoirs essentiels, demandée par la FAE depuis la rentrée, est arrivée trop tardivement et depuis le début de l'année scolaire, les profs ont dû se débrouiller seuls. Le ministre Roberge doit impérativement se mettre au travail en s'appuyant sur l'expertise de celles et ceux qui travaillent au jour le jour auprès des élèves pour élaborer dès maintenant la priorisation des savoirs en prévision de l'année scolaire 2021-2022.

Profil de l'organisation

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 49 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 1 800 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

-30-

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Geneviève Cormier, conseillère au Service des communications, au 514 941-5640 ou à g.cormier@lafae.qc.ca